



COMMUNE DE CORNAUX

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA SITUATION DE LA MOTION CI-APRES

Motion de la Commission de l'environnement concernant l'état déplorable et quasi à l'abandon de l'ancienne carrière située au-dessus du village en direction de Frochaux

Motion déposée le 26 août 2014

Objet de la motion

En séance du 2 octobre 2014, le Conseil général a mandaté le Conseil communal pour la réalisation d'une étude, par des spécialistes en géologie, relative à l'état critique de l'ancienne carrière et au danger potentiel déboulements et de glissements de terrain encouru par la population.

Traitement de la motion

(extrait du procès-verbal du 2 octobre 2014)

Cette motion a été acceptée à la majorité soit :

Pour : 16 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 2 voix

Proposition du Conseil communal

Une pré-étude a été réalisée. Il ressort que ce dossier demande l'implication de plusieurs services de l'Etat. De ce fait, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs V. Becker SA afin que nous puissions répondre aux exigences de l'Etat.

Nous vous proposons de laisser cette motion ouverte.

Cornaux, le 9 janvier 2017

CONSEIL COMMUNAL